



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, CHIVOT Frédéric, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LEMOINE Jacques, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la fin du contrat d'affermage pour l'alimentation en eau potable au 31 décembre 2023.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2023

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### 2. Budget annexe eau

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand.

#### Compte de gestion

Le compte de gestion est la comptabilité tenue par la Trésorerie de Poix de Picardie et le compte administratif est celle tenue par la mairie. Tous les ans en fin d'exercice ces deux comptabilités sont recoupées et doivent avoir des résultats identiques.

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2022 se résument ainsi :

- Section d'exploitation

Dépenses : 6 669€

Recettes : 8 998.84€

- Section d'investissement

Dépenses : 2 386.84€

Recettes : 6 669€

Les résultats de clôture pour l'année 2022 sont :

Exploitation : + 22 068.79€

Investissement : + 30 696.07€ (le seul investissement 2022 sur ce budget est le déplacement du compteur d'eau pour la salle des associations)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le résultat de l'année 2022.

#### Compte administratif

Le maire sort de la salle de réunion et Jean-Yves Legrand présente les chiffres du compte administratif de l'exercice 2022.

Constatant que ces chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

### Affectation du résultat

L'affectation du résultat est le report du résultat de clôture de l'exercice précédent dans les sections d'investissement et d'exploitation de l'exercice à venir.

L'affectation proposée pour l'exercice 2023 est la suivante :

Recette d'exploitation (chapitre 002) : + 22 069€

Recette d'investissement (chapitre 001) : + 30 696€

Affectation du résultat approuvé à l'unanimité.

### Budget eau 2023

Les budgets des collectivités de moins de 3 500 habitants sont votés au chapitre, il est proposé le budget primitif suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante (chapitre 011) : 8 768€

- Charges diverses (chapitre 65) : 5 000€

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 7 000€

- Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 10 000€

**TOTAL : 30 768€**

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 8 700€

- Excédent antérieur reporté (chapitre 002) : 22 068€

**TOTAL : 30 768€**

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles (chapitre 021) : 34 865€

- Subvention d'équipement (Chapitre 040) : 500€

- Cautionnement et avances (chapitre 16) : 2 000€

**TOTAL : 37 365€**

Section investissement recettes :

- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements – chapitre 040) : 6 669€

- Excédent antérieur reporté (chapitre 001) : 30 696€

**TOTAL : 37 365€**

Le budget eau pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Budget principal de la commune**

Jean-Yves Legrand expose qu'il n'y a plus de compte de gestion ni de compte administratif pour le budget principal car la commune de Plachy-Buyon a été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), qui sera la nouvelle norme pour les communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Compte Financier Unique

Résultat de l'**exercice** 2022 :

Fonctionnement : 56 146.93€

Investissement : 1 335 426.05€

Résultat de **clôture** 2022 :

Fonctionnement : 462 344.44€

Investissement : - 84 474.41€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le résultat de l'année 2022.

### Affectation du résultat 2023 proposée :

Article 001 (recette d'investissement) : 1 239 166€

Article 002 (Recette de fonctionnement) : 377 870€

Article 1068 (couverture du déficit d'investissement 2022) : 84 474€

L'affectation du résultat proposée est approuvée à l'unanimité.

### Vote des taux de fiscalité directe :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas modifier les taux de fiscalité directe pour l'année 2023 qui sont :

Taxe foncière (bâti) : 39.30%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE : 11,73%

Le maire ajoute que l'augmentation des sommes demandées aux administrés n'est pas due à une hausse des taux mais à la hausse annuelle des bases calculées par l'Etat.

### Subventions aux associations

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
65748	Amicale des aînés	300
65748	Association de pêche de Prouzel	120
65748	Association des chasseurs	120
65748	Association des donneurs de sang	120
65748	Association des parents d'élèves de Plachy	120
65748	Basket Conty	400
65748	Club gymnastique	200
65748	Club tennis	300
65748	Association badminton	120
65748	Fondation du patrimoine	50
65748	La prévention routière	30
65748	Le souvenir français	80
65748	Comité des fêtes	600
65748	AS Prouzel/Plachy	120
65748	Union Nationale des Anciens Combattants	120
65748	Cardio Fitness	120

### Budget primitif principal 2023

Il est proposé à l'assemblée le budget primitif suivant :

#### Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 517 095€

- Charges de personnel : 235 322€

- Autres charges de gestion courante : 113 810€

- Charges exceptionnelles : 5 000€

- Atténuation de produits : 35 904€

- Opération d'ordre entre section (amortissements et dépréciations) : 24 174€

**TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 944 505€**

#### Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 6 175€

- Produits des services et du domaine : 2 404€
- Impôts et taxes : 357 079€
- Dotations, subventions et participations : 144 454€
- Autres produits de gestion courante : 56 522€
- Produits financiers : 1€
- Excédent antérieur reporté : 377 870€

TOTAL recettes de fonctionnement : **944 505€**

Investissement dépenses :

- Emprunts et cautionnement : 42 510€
- Subventions d'équipements versées : 1 100 000€
- Immobilisations corporelles : 363 453€

TOTAL dépenses d'investissement : **1 505 963€**

Investissements recettes :

- Subvention d'investissement : 115 459€
- Emprunts et caution : 540€
- Dotations, fonds divers, réserve : 141 145€
- Opérations d'ordre entre sections : 9 653€
- Solde d'exécution reporté : 1 239 166€

TOTAL des recettes d'investissement : **1 505 963€**

Après délibération, le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

**4. Provision pour dépréciation des créances douteuses**

Le maire informe que le CGCT impose aux collectivités de constituer une provision pour toute créance douteuse dès l'ouverture d'un contentieux en première instance. C'est le cas des titres émis à l'encontre de monsieur Dufrenne lorsqu'il occupait sans titre le logement rue des clabaudois. La somme due par l'intéressé est de 14 520.26€.

Même si le premier recours déposé par l'intéressé a été rejeté par le tribunal administratif, il en reste encore un.

Le conseil municipal doit délibérer quant au taux de provisionnement à effectuer sachant qu'il ne peut pas être inférieur à 15%.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité un taux de provision à hauteur de 100%.

**5. Vente de la parcelle ZD 8**

La parcelle ZD 8 d'une surface de 1 592m<sup>2</sup> est située au tourne garet à 500 mètres à l'est du hameau de Buyon. Il s'agit d'un petit bois enclavé au milieu des champs.

Une personne s'est montrée intéressée pour l'acheter, la parcelle a été estimée à 3 000€.

Le maire expose que cette parcelle enclavée ne présente pas d'intérêt pour la commune et propose à l'assemblée de la vendre.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à prendre contact avec un notaire pour vendre la parcelle et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

Le conseil municipal demande aussi au maire que soit ajoutée une clause à l'acte de vente interdisant la coupe des arbres sur la parcelle.

**6. Organisation du marché de printemps**

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

Le marché de printemps aura donc lieu le dimanche 7 mai 2023, en même temps que la réderie.

La buvette sera assurée par l'association des parents d'élève, 4 foodtrucks/rôtisserie seront présents. Frédéric Chivot fait part des difficultés pour trouver des exposants cette année.

Comme à l'accoutumée une animation musicale est prévue, des tours de poney seront proposés et une sculpteuse sur bois fera des démonstrations.

## **7. Renouveau du mode de gestion pour l'alimentation en eau potable**

L'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Plachy-Buyon est actuellement confiée à la Société VEOLIA - Société des Eaux de Picardie dans le cadre d'un contrat d'affermage (délégation de service public) qui arrivera à échéance le 31/12/2023.

Le maire expose qu'il est souhaitable de poursuivre l'exploitation du service dans le cadre d'une délégation de service public.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de renouvellement de l'exploitation du service public eau potable dans le cadre d'une Délégation de Service Public (contrat de concession),
- décide de recourir à l'assistance d'un bureau spécialisé pour aider la commune à mener la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public conformément à la réglementation,
- décide d'élire les membres de la commission DSP qui comprend 3 titulaires (Jean-Yves Legrand, Nicolas Defransure, Marie-Thérèse Lhermite) et 3 membres suppléants (Rémi Théron, Jean-Michel Salon, Clément Defente).

## **8. Questions et informations diverses**

- Le maire informe le conseil municipal que monsieur Matthieu Roger, employé en tant qu'adjoint technique cessera ses fonctions le 5 mai 2023.
- TRINOVAL a donné son accord pour l'installation d'une benne à verre au hameau de Buyon une fois que la commune aura aménagé une dalle.
- Le maire relate différents appels téléphoniques à la mairie quant à des vols de fleurs sur des tombes du cimetière. Le conseil municipal se montre choqué par de tels comportements, la gendarmerie va être contactée pour trouver une solution contre ces actes indécents et répétés.
- Le maire présente à l'assemblée les modèles de distributeur de pizza qui sera installé sur la place en dessous de la résidence de la clé des champs. Le modèle imitation bois est retenu.
- Rendez-vous est fixé le lundi 8 mai 2023 à 11 heures devant la mairie pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945.
- Frédéric Chivot expose que la chasse aux œufs s'est bien déroulée, 115 enfants étaient présents au moulin de Plachy pour profiter de l'événement.
- Un Plachy-Buyon Info est en cours de rédaction et sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.
- Daniel Baudère fait part des retours positifs quant aux plantations d'arbres sur la place du Petit-plachy.
- Jean-Michel Salon indique que 82 personnes se sont inscrites au repas des aînés qui aura lieu le 23 avril.
- Il fait aussi part des dégradations de la salle polyvalente, l'infiltration d'eau au niveau de l'entrée n'est toujours pas prise en charge et le mur se détériore de plus en plus. Tout comme la porte coulissante qui n'est pas réparée, le carrelage se détériore aussi. Le maire répond que cela a déjà été signalé à plusieurs reprises à la communauté de communes. Une relance va être directement faite auprès du DGST.
- Jean-Michel Salon demande l'avancement du dossier sur la préservation des chemins ruraux et le labour de ceux-ci fait par certains agriculteurs. Jacques Lemoine répond que tous les propriétaires des parcelles attenantes aux chemins ont été contactés, ils se sont montrés réceptifs et les chemins devraient être remis en état dans l'année.
- Catherine Richet demande s'il serait possible de louer le camion benne de la commune pendant les week-ends pour des administrés. Le maire répond par la négative pour des raisons de gestion et de dégradations qui finiraient inéluctablement par arriver.
- Jacques Lemoine pose la question du devenir du campeur qui est maintenant installé depuis un an route de Conty. Il a été approché à plusieurs reprises par la gendarmerie, il ne souhaite toujours pas aller en centre d'accueil. D'après ses dires il attend un véhicule pour se déplacer.

Sans autre question et information, la séance est levée à 22h06.

